



Médiathèque
Maison des Arts



«**EXPRIMEZ-VOUS !**»



16^e LIONS D'OR
JEUNES TALENTS ROBINONNAIS

• LE PLESSIS-ROBINSON •
www.maisondesarts.plessis-robinson.com



LIONS D'OR 2023

DES JEUNES TALENTS ROBINSONNAIS

À VOUS DE CRÉER !

Organisé chaque année par le *Lions club Le Plessis-Robinson* en partenariat avec le service municipal de la Jeunesse et la Médiathèque Jean d'Ormesson, le concours du Lions d'Or des Jeunes Talents Robinsonnais vise à encourager et récompenser la créativité des jeunes artistes de notre ville.

Comme chaque année, les participants seront répartis en **deux catégories** :

- les « **juniors** » (14 à 17 ans inclus), dont le lauréat recevra un **chèque-cadeau d'une valeur de 300€**.
- les « **18-25** », dont le gagnant se verra attribuer un prix de **1000€**.

D'autres prix d'encouragement pourront éventuellement être décernés aux œuvres remarquées.

Chaque candidat devra proposer au jury une œuvre originale dans la discipline artistique de son choix : peinture, dessin, sculpture, vidéo, photographie, littérature, mode, musique, ... Tous les talents sont permis !

Pour participer au concours, il suffit :

- d'être âgé de **14 à 25 ans** et d'avoir un **lien avec Le Plessis-Robinson**,
- de remplir son **bulletin d'inscription** en ligne sur le site de la ville www.plessis-robinson.com avant la **date limite des candidatures : jeudi 13 juillet 2023**,
- de soumettre au jury une œuvre, accompagnée d'un **texte d'explication ou de motivation**.
- de déposer votre œuvre à la Médiathèque **samedi 9 septembre 2023 au plus tard**.



RÈGLEMENT

Sous le patronage de Madame Béatrice ROBIN,
Maire adjoint déléguée à la Culture et au Patrimoine
Le LIONS CLUB LE PLESSIS-ROBINSON (ci-après désigné « *Lions club* »)
ouvre un concours pour l'attribution du :
« LIONS D'OR 2023 » DES JEUNES TALENTS ROBINSONNAIS

Article 1 : Objet du concours

Le « Lions d'Or des Jeunes Talents Robinsonnais » récompensera les auteurs d'une œuvre originale de nature artistique ou culturelle dans deux catégories, « juniors » et « 18-25 », désignés par un Jury.

Article 2 : Conditions de participation

Les candidats devront obligatoirement être âgés de **14 ans minimum et de 25 ans maximum au 31/10/2023 et seront répartis en deux catégories :**

- catégorie « Juniors » : 14 à 17 ans inclus
- catégorie « 18-25 » : 18 à 25 ans

Ils devront résider ou avoir leur activité principale au Plessis-Robinson (les établissements scolaires sont inclus dans cette catégorie). Toute autre attache avec la commune du Plessis-Robinson sera examinée au cas par cas. Les lauréats de la catégorie « 18-25 » des précédents concours, **ayant remporté le prix de 1 000 €**, ne peuvent pas se représenter lors des trois années qui suivent celle de leur réussite. Toutefois, il leur sera proposé d'exposer, **hors concours**, de nouvelles œuvres pour faire connaître leurs créations. Aucune restriction de participation n'est établie pour les lauréats de la catégorie « Juniors ».

Article 3 : Modalités de participation

Les postulants devront déposer leur dossier de candidature comportant le bulletin de participation ainsi que toutes les pièces requises par mail **UNIQUEMENT** à l'adresse : jeunestalents.plessisrobinson@yahoo.com.

La date limite de dépôt est fixée au samedi 9 septembre 2023.

Ce dossier de candidature devra impérativement comporter :

- le bulletin de participation accompagné d'un document prouvant qu'ils remplissent bien toutes les conditions de participation requises à l'article 2,
- une description la plus complète possible de l'œuvre pour laquelle ils concourent comportant leurs motivations, les idées directrices et toute indication utile à la bonne compréhension de leur création (cf. article 4.), **cette description devra tenir en une page (format A4) et fournie numériquement sous un format Word ou équivalent,**
- pour les **candidats mineurs** (catégorie « juniors ») une autorisation écrite d'un parent ou d'un tuteur légal.

Les œuvres devront être déposées à la Médiathèque *Jean d'Ormesson* avant **samedi 9 septembre 2023**.

Ces œuvres seront présentées au public lors d'une exposition qui se tiendra à la Médiathèque Jean d'Ormesson à l'automne 2023.

Le Lions Club se réserve le droit de refuser d'exposer toute œuvre ne répondant pas à son éthique ou aux critères requis définis à l'article 4.

Article 4 : Présentation des œuvres

4-1 : Les candidats devront fournir avec leur œuvre un descriptif de celle-ci (cf. article 3) tenant sur une page de format A4 (dactylographiée avec des caractères Arial de taille 12 minimum) fournie sur support numérique (format Word ou équivalent) et comportant en en-tête le nom et le prénom de l'auteur. Cette page sera affichée avec l'œuvre.

4-2 : Les œuvres devront être prêtes à être exposées (encadrement, système d'accrochage adapté, etc.) et les candidats devront fournir toutes les indications nécessaires pour la présentation de l'œuvre lors de l'exposition, sachant que l'espace d'exposition est limité.

4-3 : Les œuvres présentées sous forme **vidéo** devront être fournies dans un format téléchargeable et lisible sur ordinateur.

4-4 : Les œuvres littéraires devront être présentées sous forme dactylographiée (Arial 11) et devront être reliées sous une forme « modèle livre » pour pouvoir être aisément consultées.

Pour l'exposition, l'œuvre complète sera mise à disposition du public mais elle devra impérativement être accompagnée d'un résumé dactylographié dans les mêmes conditions que le descriptif défini à l'article 4.1

Article 5 : Composition du jury

Le jury sera composé de personnes qualifiées désignées par le Lions Club et la Mairie du Plessis-Robinson.

Article 6 : Sélection du lauréat

Le jury se réunira autant de fois que nécessaire pendant la durée de l'exposition.

Toutes les candidates et tous les candidats seront auditionnés par le jury de manière à compléter son information sur leurs motivations et sur leur parcours artistique. Pour ce faire, lors de leur audition, les candidats devront produire tous documents de nature à éclairer le jury (par exemple, un choix de leurs œuvres antérieures)

Le lieu et l'heure de l'audition seront communiqués aux candidats à la suite de leur inscription.

Article 7 : Dotation du concours

Une **carte d'achats d'une valeur de trois cents euros** sera attribuée par le Lions Club au lauréat de la catégorie « juniors ».

Un **prix de mille euros** sera attribué par le Lions Club au lauréat de la catégorie « 18-25 ».

Toutes catégories confondues, un « bonus » (dont la valeur sera fixée par le Lions Club) pourra être octroyé au lauréat jugé le plus méritant par les membres du jury.

Du fait de l'acceptation de son prix, le lauréat ou ses parents ou son tuteur légal, autorise le Lions Club à utiliser son nom, prénom, sans restriction ni réserve aux seules fins de valorisation et de promotion de sa réalisation, sous réserve des dispositions de l'article 26 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés qui stipulent que les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression des données les concernant. Les participants ainsi que leurs parents ou tuteur légal peuvent exercer ce droit.

Le Lions Club se réserve le droit de ne pas attribuer les prix si les œuvres sont jugées insuffisantes et, à l'inverse, d'attribuer des prix d'encouragement (dans les deux catégories) à des œuvres remarquées par le jury.

De plus, le Lions Club apportera son meilleur concours à la valorisation des œuvres primées et à la promotion de leurs auteurs.

Article 8 : Litiges et responsabilités

La participation au concours vaut acceptation par les candidats de toutes les clauses du présent règlement.

Le Lions Club se réserve le droit de différer, de modifier ou d'annuler le concours s'il estime que les circonstances l'exigent.

Le Lions Club et la Mairie du Plessis-Robinson ne pourront être l'objet d'une quelconque réclamation visant à engager leur responsabilité.

Article 9 : Consultation du règlement et accès au bulletin d'inscription

Le présent règlement ainsi que le bulletin d'inscription au concours sont disponibles en ligne sur le site www.plessis-robinson.com

INSCRIPTION

DES PRIX À GAGNER, JUSQU'À 1000 €

Pour participer au Lions d'Or des Jeunes Talents 2023, il vous suffit de vous rendre sur le site de la ville www.plessis-robinson.com et de remplir le formulaire d'inscription en ligne avant le 3 septembre.

Documents à joindre obligatoirement (cf. art.3 du règlement) :

- photo d'identité
- justificatifs de l'âge et du lien avec Le Plessis-Robinson (et pour les mineurs, autorisation des parents ou du tuteur légal)
- description de l'œuvre présentée et lettre de motivation

Votre œuvre devra être remise à la Médiathèque le 9 septembre au plus tard.

m
Maison des Arts
Le Plessis-Robinson

1, place Jane-Rhodes
92350 Le Plessis-Robinson
www.maisondesarts.plessis-robinson.com
Tél : 01 81 89 33 66



**DATE LIMITE
D'INSCRIPTION :
13 JUILLET
2023**

